

LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU CAMPING DE LA ROUTE D'OR



CONDITIONS DE RÉSERVATION

- La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping, après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.
- En cas de non-paiement de l'acompte à la réservation ou du solde au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour par le client, le camping se réserve le droit d'annuler la réservation et de repropose l'hébergement à la location. L'acompte si versé ne sera pas remboursé.
- Le camping de la route d'or est libre de faire ou de refuser des réservations, en fonction de la disponibilité, et d'une façon générale, de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée. Le camping propose des séjours à vocation familiale, au sens traditionnel, les hébergements sont spécialement conçus à cet effet.
- Le camping se réserve le droit de refuser toute réservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner.
- La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du camping.
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.
- Emplacement de camping**
 - Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente, la caravane ou le camping-car pour 1 personne sans électricité, l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil.
- Hébergements locatifs**
 - Les hébergements locatifs sont équipés. Le forfait de base est de 2 à 6 places selon le type de locatifs au camping de la route d'or.
 - Le camping se réserve le droit de refuser l'accès aux groupes ou familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.
 - Le camping offre les frais de réservations sur les locations.

RÉSERVATION DE GROUPE

- Toute réservation de plus de 4 hébergements par la même personne physique ou par des personnes physiques différentes mais se connaissant et se déplaçant ensemble pour les mêmes motivations aux mêmes dates de séjour sur le même camping est considérée comme un groupe.
- Les hébergements proposés sur le site internet du camping de la route d'or sont adressés exclusivement à la clientèle individuelle.
- Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement contacter le camping par téléphone, par email. Le camping de la route d'or se réserve le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

TARIFS ET TAXE DE SÉJOUR

- Les prix indiqués sont valables pour la saison en cours. Ils correspondent à une nuit et s'entendent en euros, TVA incluse.
- Le montant de la taxe de séjour est variable selon les communes et son montant définitif sera déterminé à la date d'arrivée. Le campeur devra s'acquitter de la taxe de séjour à son arrivée.

CONDITIONS DE PAIEMENT

- Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 25 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation au camping. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour au camping.
- Pour les réservations effectuées à moins de 30 jours avant la date de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation au camping (25% d'acompte + solde du séjour).
- En cas de non-paiement de l'acompte à la réservation ou du solde au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour par le client, le camping se réserve le droit d'annuler la réservation et de repropose l'hébergement à la location.

ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTION

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, le camping informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

ANNUATION ET MODIFICATIONS

1. Modification de votre réservation

Le client peut demander la modification de son séjour dans (dates, type d'hébergement, options) sur demande écrite auprès du camping (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. À défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler selon les conditions du camping.

- Toute demande d'augmentation de la durée de votre séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.
- Toute demande de diminution de la durée de votre séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

2. Prestations non utilisées

En cas de séjour interrompu ou abrégé pour l'une des raisons suivantes :

- Fermeture administrative du camping
- Fermeture des frontières par décision administrative
- Limitation des déplacements à un nombre de kilomètres par

décision administrative ne permettant pas de venir au camping. Un bon à valoir d'un montant correspondant aux nuits non consommées, valable deux ans, sera émis par le camping. En cas de refus de la part du client de ce bon à valoir, il sera remboursé, sur demande, du montant correspondant.

En dehors des raisons mentionnées ci-dessus, tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) du fait du client ne pourra pas donner lieu à un remboursement ni à un bon à valoir.

3. Annulation du fait du camping de la route d'or.

En cas d'annulation du fait du camping de la route d'or, sauf en cas de force majeure, les sommes versées pour la réservation seront totalement remboursées. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

4. Annulation du fait du campeur

En cas d'annulation du fait du campeur, sauf en cas de force majeure, les conditions d'annulation et de remboursement sont les suivantes. Toute demande d'annulation devra obligatoirement être communiquée par courrier à l'adresse postale du camping de la route d'or ou par e-mail. Les annulations transmises par téléphone ne pourront pas être prises en compte. Toute annulation entraîne la résiliation de la réservation et le camping se réserve le droit de proposer à nouveau l'hébergement à la location.

a. En cas d'annulation de la part du campeur.

Pour l'une des raisons suivantes et ce jusqu'à sa date d'arrivée :

- Fermeture des frontières par décision administrative
- Fermeture administrative du camping
- Limitation des déplacements à un nombre de kilomètres par décision administrative ne permettant pas de venir au camping. Un bon à valoir, d'un montant correspondant à l'intégralité des sommes versées, valable deux ans, sera émise par le camping. En cas de refus de la part du client de ce bon à valoir, il sera remboursé, sur demande, du montant correspondant.

- Cas 1** - Annulation jusqu'à 16 (seize) jours avant le début de séjour. L'acompte de 25% du montant du séjour sera conservé par le camping au titre des frais d'annulation. Les sommes versées, déduites du montant de l'acompte, seront remboursées.
- Cas 2** : Annulation entre J-15 et J-8 avant le début du séjour. Une somme de 50% du montant total du séjour sera conservée par le camping au titre des frais d'annulation.
- Cas 3** : Annulation entre J-7 et J-0 avant le début du séjour. La totalité des sommes versées, soit la totalité du montant du séjour, est conservée par le camping. Aucun remboursement ne sera effectué. Si le client ne se présente pas au camping dans les deux jours suivants le début de la date de son séjour et sans en avoir informé le camping par courrier ou par e-mail au préalable, la réservation sera considérée comme annulée par le client. Le camping se réserve donc le droit de proposer à nouveau l'hébergement à la location.

En cas d'annulation du séjour, le montant réglé en chèques vacances ne peut faire l'objet d'aucun remboursement conformément à l'article L.112-14 I. du Code monétaire et financier. Dans ce cas, un bon à valoir non remboursable d'une durée de validité de 2 ans, utilisable dans le camping où le séjour a été annulé sera établi du montant des sommes versées en Chèque vacances, déduction faite éventuellement de l'acompte, selon les conditions indiquées ci-dessus.

VOTRE SÉJOUR

1. Arrivée

- Si l'obligation d'un « pass sanitaire » est requise par le gouvernement du pays du camping sur les dates du séjour réservé, tous les participants au séjour, soumis à cette obligation, devront présenter un « pass sanitaire » valide à leur arrivée pour pouvoir entrer dans le camping.
- Selon les périodes, les jours d'arrivée sont variables.
- Emplacements : les arrivées se font à partir de 14h (selon les heures d'ouvertures de l'accueil) et les départs avant midi.
- Hébergements locatifs : le jour de votre arrivée dans le camping vous serez accueilli à partir de 15h00, et à la remise des clefs de votre location, une caution par empreinte bancaire vous sera demandée. Les départs se feront avant 10h impératif tout dépassement d'horaire pourra être facturé.

2. Pendant votre séjour

Il appartient au campeur de s'assurer : le campeur est responsable de la surveillance de ses objets personnels (vélos, etc.). Le camping décline toute responsabilité en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur. Tous les clients doivent se conformer aux dispositions du règlement intérieur. Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causées par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

3. Départ

- Hébergements locatifs : au jour du départ indiqué sur votre contrat, l'hébergement locatif doit être libéré avant 10 heures du matin. L'hébergement sera rendu en parfait état de propreté, et l'inventaire pourra être vérifié, tout objet cassé ou détérioré sera à votre charge, ainsi que la remise en état des lieux si cela s'avérait nécessaire. La caution vous sera restituée sous 2 jours après votre départ déduction faite des indemnités retenues, sur factures justificatives, pour les éventuels dégâts constatés par l'état des lieux de sortie. La retenue de la caution n'exclut pas

un dédommagement supplémentaire dans le cas où les frais seraient supérieurs au montant de celle-ci.

- Dans le cas où l'hébergement n'aurait pas été nettoyé avant votre départ, un forfait nettoyage aux tarifs en vigueur vous sera demandé selon l'hébergement loué.
- Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé une journée supplémentaire au prix de la nuit en vigueur.

ANIMAUX

Les animaux, chiens et chats tenus en laisse, tatoués/ pucés et vaccinés, sont autorisés en hébergements locatifs et en emplacements au sein du camping de la route d'or sauf les chiens catégorisés 1 et 2.

Le carnet de vaccination doit être à jour et présenté à l'accueil.

IMAGE

Vous autorisez le camping de la route d'or, ainsi que toute personne qui souhaiterait se substituer, à vous photographier, vous enregistrer ou vous filmer pendant votre séjour au camping et à exploiter les dites images, sons, vidéos et enregistrements sur tous supports (en particulier sur les sites ou pages Internet du camping de la route d'or - dont réseaux sociaux - sur les supports de présentation et de promotion du camping de la route d'or et sur les guides de voyage ou touristiques). Cette autorisation vaut tant pour vous que pour les personnes hébergées avec vous. Elle a pour seul but d'assurer la promotion et l'animation du camping de la route d'or et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour tous pays et pour une durée de 5 ans.

LITIGE

Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels peut être signalée par courrier ou e-mail au gestionnaire du camping de la route d'or.

MÉDIATION

Dans le cadre d'un litige avec notre camping, vous avez la possibilité de nous contacter de la manière suivante :

- Envoi d'un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception au camping de la route d'or.

RESPONSABILITÉ DU CAMPING DE LA ROUTE D'OR.

Le camping s'efforce d'assurer au mieux la mise à jour des informations diffusées sur le site internet concernant les sites d'accueil, et notamment les photos de présentation, les qualificatifs, les activités, les loisirs, les services et les dates de fonctionnement. Toutefois, ces informations étant pour partie fournies par des partenaires ou par des tiers, le camping ne peut garantir qu'elles soient en permanence exactes, à jour et exhaustives. Le camping n'est, à ce titre, tenu qu'à une obligation de moyens.

Pour toutes questions, précisions ou demandes de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à contacter le camping de la route d'or.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées par le camping de la route d'or comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du camping, pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients du camping en fonction de vos centres d'intérêts. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier ou email à l'adresse : Camping de la route d'or Allée du Camping 72200 La Flèche ou info@camping-laroutedor.com

En application de l'article L.223-2 du code de la consommation, nous vous rappelons que, si vous ne souhaitez plus faire l'objet de prospection commerciale par téléphone, vous avez la possibilité de vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique par le biais du site Internet bloctel.gouv.fr. Cette liste s'impose à tous les professionnels avec lequel vous n'avez pas de relation contractuelle en cours d'exécution.